

Priority of costs, etc.

(9) For greater certainty, the costs, claims and expenses referred to in subsections (6) and (8) shall be paid in accordance with the priorities set out in subsection 161(1).

(9) Il est entendu que les frais, les réclamations et les dépenses visés aux paragraphes (6) et (8) sont payés dans l'ordre de priorité prescrit au paragraphe 161(1).

Priorité quant aux dépenses

Release of balance of assets to company

(10) The liquidator may, with the approval of the court, release to the foreign company any balance of the assets remaining after payment of claims in the order of priority prescribed by subsection (9).

(10) Le liquidateur peut, avec l'approbation du tribunal, remettre à la société étrangère tout reliquat de l'actif subsistant après le paiement des réclamations, dans l'ordre de priorité prescrit au paragraphe (9).

Remise du reliquat d'actif à la société

Payment of liabilities

(11) Notwithstanding anything in this section, the liquidator may, in carrying on the business of the company pursuant to paragraph 35(1)(b), with the approval of the court, pay liabilities relating to the portion of the business being carried on, where the payment is considered desirable for the retention of goodwill and enhancement of value to the estate of the company.

(11) Malgré les autres dispositions du présent article, le liquidateur peut, en poursuivant, avec l'approbation du tribunal, les activités d'une société aux termes de l'alinéa 35(1)b), payer les obligations afférentes à cette exploitation lorsqu'il l'estime souhaitable pour garder l'achalandage et pour augmenter la valeur de l'actif.

Paiement des obligations

Transfer and reinsurance of policies by liquidator

162. (1) The liquidator may, with the approval of the court and without the consent of the policyholders, arrange for the transfer or reinsurance of

162. (1) Le liquidateur peut, avec l'approbation du tribunal mais sans l'assentiment des porteurs de police, faire un arrangement pour le transfert ou la réassurance de toutes les polices de la société ou certaines d'entre elles, s'il s'agit d'une société autre qu'une société étrangère, ou de toutes les polices au Canada, ou certaines d'entre elles, d'une société étrangère dans une société, société de secours, société étrangère ou société provinciale au sens de la *Loi sur les sociétés d'assurances* ou dans une société d'assurance constituée aux termes d'une loi provinciale et autorisée par celle-ci à émettre des polices dans la branche de celles qui font l'objet de transfert ou de réassurance si les termes du transfert ou de la réassurance sont, de l'avis du tribunal, compte tenu de l'ordre de priorité prévu par la présente partie, équitables pour les porteurs de police visés par le transfert ou la réassurance, l'actif de la société pris comme un tout et, enfin, les autres porteurs de police de la société.

Réassurance des contrats par le liquidateur

(a) all or a portion of the policies of the company, in the case of a company other than a foreign company, or

(b) all or a portion of the policies in Canada of a foreign company

in a company, society, foreign company or provincial company within the meaning of the *Insurance Companies Act* or an insurance company incorporated by or under an Act of a legislature of a province and authorized under the laws of the province to issue policies of the class being transferred or reinsured, where the terms of the transfer or reinsurance are, in the opinion of the court having regard to the priorities set out in this Part, fair and equitable to

(c) the policyholders whose policies are being transferred or reinsured,

(d) the estate of the company as a whole, and

(e) the remaining policyholders of the company.

40

40